

(N° 52.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 21 MARS 1882.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi allouant au Département de la Guerre des crédits spéciaux pour l'amélioration du casernement et la construction d'un fort à Rupelmonde.

(Voir les n° 200 et 229, session 1880-1881. de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. VAN SCHOOR, Président, le Baron DE CONINCK, le Comte DE RENESSE-BREIDBACH, le Baron DE LOËN-D'ENSCHEDÉ, le Comte D'URSEL, FLÉCHET, VAN WILLIGEN et le Comte DE LOOZ-CORSWAREM, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi accordant au Département de la Guerre un crédit spécial de 2,000,000 de francs pour l'amélioration du casernement des troupes et un autre crédit de 3,000,000 de francs pour la construction d'un fort à Rupelmonde, a été examiné par votre Commission de la Guerre; celle-ci ayant pris connaissance des observations qui se sont produites au sein de la Section centrale de la Chambre des Représentants, ainsi que des explications données par le Gouvernement, approuve ce Projet par sept voix contre une abstention, et a l'honneur, Messieurs, de vous en proposer l'adoption.

Le Rapporteur,

C* DE LOOZ-CORSWAREM.

Le Président,

J. VAN SCHOOR.